

2021 SG 20 – Projet d'aménagement des abords de la Cathédrale Notre-Dame (Paris Centre) : Approbation de la réalisation de l'opération : périmètre, ambitions, organisation du dialogue compétitif de maîtrise d'œuvre, gouvernance, calendrier, modalités financières et partenariat.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

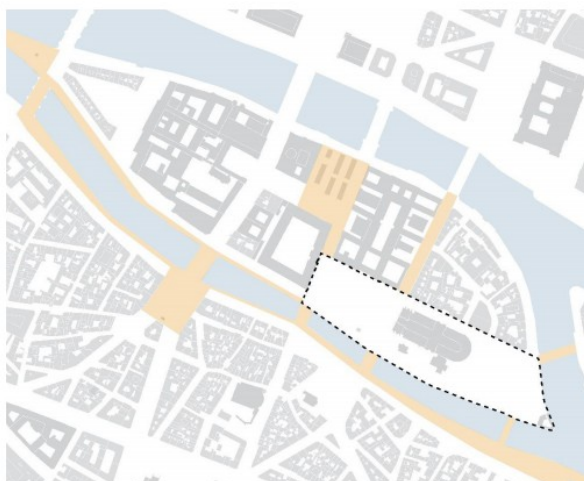
Deux ans après le terrible incendie de Notre Dame, qui a ému les parisiens, les français et plus largement le monde entier, la Ville de Paris prendra toute sa place dans la renaissance de ce site exceptionnel.

En écho à la restauration de la cathédrale, la Ville de Paris souhaite ainsi engager un projet de réaménagement et de valorisation de ses abords, qui participera à la mise en valeur de Notre Dame et à un meilleur accueil des visiteurs.

Nous présenterons ici les ambitions du projet de réaménagement des abords de la cathédrale, son calendrier prévisionnel, son financement et ses modalités de gouvernance avec l'Etat et le Diocèse. Un tel projet, qui plus est après le drame vécu et l'émotion ressentie, nécessite d'engager dès à présent une large participation citoyenne, parisienne et nationale, qui se tiendra en parallèle du processus de sélection du projet et viendra nourrir progressivement le cahier des charges.

➤ **Le périmètre de l'opération**

Parallèlement à la reconstruction de la cathédrale, réalisée sous l'égide de l'établissement public de conservation et de restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris (EPRND), c'est donc son environnement proche et son accès depuis le parvis que la Ville de Paris souhaite repenser. Elle s'inscrit dans le renouveau du centre de Paris à travers les démarches d'apaisement piétonniers et d'aménagements réalisés dans le cadre d'« Embellir votre quartier ».



Se limitant aux abords proches de la cathédrale et aux espaces qui s'inscrivent en continuité directe et en covisibilité avec le monument, le périmètre du projet peut être défini ainsi (en pointillé ci-dessous):

- Le parvis et ses espaces souterrains comprenant la crypte archéologique et un parking sur deux niveaux,
- Les squares Jean XXIII et de l'Île-de-France jusqu'à la pointe de l'Île de la Cité,
- Les quais de Seine, haut et bas,
- Les rues adjacentes : rue du Cloître Notre-Dame, rue de la Cité, rue de l'Archevêché.

Ce périmètre est entouré de bâtiments et paysages à haute valeur patrimoniale, reconnus et protégés notamment par leur situation à la toute proximité du site « Paris, rives de la Seine » inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1991. Notre Dame, chef d'œuvre majeur de l'architecture du Moyen-âge, patrimoine d'une valeur universelle exceptionnelle, en constitue le cœur. Son environnement urbain, à dominante minérale, est marqué par la construction des grands équipements de l'époque haussmannienne lui donnant une dimension monumentale. En effet, outre la Cathédrale et la Conciergerie, seule la place Dauphine et le cœur de l'îlot situé entre les rues d'Arcole et du Cloître Notre-Dame ont résisté aux démolitions massives du XIXe siècle. Ainsi, malgré sa force représentative et sa cohérence urbaine, le site de Notre-Dame n'est pas un espace homogène, il est constitué d'espaces ayant fait l'objet de multiples transformations, démontrant une grande plasticité du lieu dans l'histoire, chaque époque lui conférant un nouveau sens.

Il est également marqué par la présence de la Seine, qui, bien que peu visible aujourd'hui depuis le parvis la surplombant, joue un rôle symbolique, paysager et représentatif majeur dans la perception du site. Elle participe également aux connexions écologiques parisiennes, en lien avec les autres espaces végétaux du site : les squares Jean XXIII et de l'Île-de-France qui offrent une mise en scène végétale depuis la rive gauche, la trame végétale et arborée qui traverse le parvis, et les berges agrémentées de plantes grimpantes (notamment la vigne et le lierre qui retombent sur les murs d'enceinte de l'ensemble du secteur).

Enfin c'est un site très fréquenté, à forte dominante touristique, facile d'accès par les transports en communs, mais qui attire peu les parisiens, l'île de la Cité étant peu habitée et ses commerces répondant essentiellement à un public de visiteurs. Ce lieu ne constitue donc pas aujourd'hui un espace de vie et de rencontre pour les parisiens et les visiteurs, il offre un chassé-croisé sans réelles interactions entre les riverains, Parisiens, pèlerins, fidèles, touristes, ou professionnels.

➤ **Les ambitions du projet**

Ce lieu, qui a connu une incroyable plasticité à travers le temps, apparaît désormais comme figé, car sans doute trop exclusivement orienté vers le tourisme. En respectant la dimension patrimoniale exceptionnelle du site et s'inscrivant pleinement dans la transformation plus globale de l'Île de la Cité en lien avec les principales institutions et acteurs présents (APHP, Ministère de la

Justice, Diocèse,...), l'ambition centrale de ce projet pourrait être définie ainsi : « Faire revenir les Parisiens dans le berceau de Paris et accueillir les visiteurs dans de meilleures conditions ». Ceci implique de repenser complètement l'accueil de l'édifice, ses accès depuis le parvis, la gestion des flux, la continuité avec la Seine, la végétalisation du site, les parcours à travers l'île et les perspectives. Ces évolutions doivent s'inscrire dans une stratégie bioclimatique pour qu'il soit agréable de s'y installer, s'y abriter, s'y promener.

L'enjeu principal sera donc d'utiliser et valoriser chaque espace constitutif du périmètre de projet pour créer une scénographie d'approche urbaine et paysagère, répondant à l'ambition de créer une relation émotionnelle entre le public et la Cathédrale, tout en laissant une flexibilité d'usage dans le temps. Il peut se décliner autour de quatre grands axes : la mise en valeur historique, patrimoniale et paysagère de ce lieu ; la diversification des usages dans le temps et dans l'espace ; la création d'un parcours sensoriel d'accueil, d'attente et de découverte accessible à toutes et tous ; le renforcement des qualités environnementales du site.

1/ Préserver et révéler la richesse historique, patrimoniale et paysagère du site Notre-Dame :

- Renforcer les qualités urbaine et paysagère du site, en articulant les différents espaces qui le composent et en révélant les grandes perspectives sur la cathédrale dans tous les parcours d'approche, y compris depuis la Seine ;
- Valoriser l'identité du site par un aménagement architectural sobre, mettant l'accent sur la recherche de synergies audacieuses et délicates entre le sous-sol (actuel parking et Crypte Archéologique) et le parvis.

2/ Diversifier les usages, dans le temps et dans l'espace :

- Apporter de nouvelles fonctions sur le parvis en veillant à s'adresser à un public d'usagers élargi et en gérant la dualité entre la monumentalité du site et sa dimension de place parisienne du quotidien désormais souhaitée ;
- Mettre en valeur la Crypte Archéologique et proposer la création de parcours d'interprétation autour de la Cathédrale.

3/ Offrir un accueil et des parcours fluides, agréables et sécurisés pour toutes et tous (touristes, riverains, travailleurs, parisiens, usagers du culte...) :

- Améliorer et faciliter les conditions d'accueil des visiteurs de la cathédrale et du site en repensant le parvis et son sous-sol comme des espaces capables et évolutifs, apportant toutes les commodités nécessaires (bagagerie, toilette, information, etc.);
- Rééquilibrer l'espace public au profit des piétons et des modes doux en créant des cheminements agréables, lisibles et accessibles, des espaces de promenade ouverts et de qualité, notamment autour de la Cathédrale et le long de la Seine ;

- Garantir la sécurité de tous, tout en préservant l'accès et l'ouverture complète du site sur son environnement immédiat.

4/ Renforcer la qualité environnementale du site :

- Préserver, valoriser et renforcer la biodiversité, désimperméabiliser autant que possible les sols, régénérer et renforcer la trame végétale et le paysage arboré pour mettre en valeur la monumentalité de la Cathédrale;
- Créer des continuités végétales entre les espaces verts autour de la Cathédrale, la Seine et le parvis, pour transformer la perception du site et remettre en valeur les jardins – plutôt méconnus – situés à l'arrière de la Cathédrale;
- Participer activement à la création d'une Ville résiliente : s'adapter aux changements climatiques, notamment en luttant contre les îlots de chaleur urbaine (notamment par le choix de matériaux appropriés) et en valorisant une économie circulaire.

La déclinaison de ces objectifs devra ainsi concourir à la requalification de ce site en un lieu plus résilient, dans le respect d'une valorisation patrimoniale s'appuyant sur une sobriété d'aménagement et d'intervention architecturale. Le projet sera à ce titre exemplaire de l'engagement de la Ville de Paris pour le climat en minimisant le bilan carbone tout au long de l'opération (choix des matériaux et mode opératoire des travaux). L'utilisation du sous-sol du parvis (actuellement occupé par un parking public) participe à cet enjeu et pourra permettre un travail en trois dimensions, avec éventuellement une ouverture du sous-sol vers la Seine, et vers un parvis reconfiguré.

Une attention particulière sera portée au suivi et à la coordination des travaux en lien avec les autres interventions programmées dans l'île et plus largement dans le quartier, notamment avec la Mairie Paris Centre.

➤ **L'organisation de la sélection des futurs maîtres d'œuvre et sa gouvernance**

Ce projet d'envergure fera l'objet d'une procédure internationale de passation d'un marché de maîtrise d'œuvre qui sera lancée au printemps 2021. Elle s'adressera à des équipes pluridisciplinaires portées par des architectes, urbanistes ou paysagistes, accompagnés de spécialistes du patrimoine, de l'environnement, de la programmation de l'espace public et de bureaux d'études techniques.

Cette sélection des maîtres d'œuvre est envisagée sous la forme d'un dialogue compétitif à 2 tours avec 4 équipes admises à dialoguer. Cette démarche itérative, fondée sur un programme fonctionnel, ouvert et évolutif, déclinant en éléments techniques les ambitions décrites plus haut, doit permettre aux concepteurs d'exprimer au mieux leur créativité et leur inventivité face aux multiples enjeux du site.

La conduite de cette procédure de dialogue compétitif s'appuiera d'une part sur une *commission technique*, constituée d'une équipe-projet Ville pilotée par le Secrétariat général, associant toutes les directions de la Ville, ainsi que des

responsables de l'EPRND et du Diocèse. Un travail particulier sera naturellement poursuivi avec les partenaires extérieurs tels que la DRAC, DRIEE, Préfecture de Police,....

Elle s'appuiera d'autre part sur une *commission citoyenne*, constituée d'un groupe de citoyens tirés au sort, tenus à la confidentialité, et associés à l'analyse des projets candidats sur des thèmes spécifiques (usages et mobilité, environnement et paysage). Leur avis sera communiqué lors des échanges techniques avec les candidats, pourra donner lieu à des adaptations de programme, et sera pris en compte par le jury lors de la sélection du projet lauréat.

Un jury *ad hoc* se rassemblera au moins à 2 reprises : en vue de la sélection des candidats au dialogue compétitif et en préalable au choix de l'équipe et du projet lauréat. Ce jury, présidé par la Maire de Paris, sera composé de 3 collèges équilibrés : un collège de personnalités qualifiées, un collège d'élus et un collège de partenaires (Établissement Public pour la Restauration de Notre-Dame (EPRND), Ministère de la Culture, Diocèse et représentants de la société civile – associations de riverains et de commerçants). En outre, il intégrera des critères de parité et d'équilibre entre patrimoine et approche contemporaine du paysage. La CAO de la Ville de Paris se prononcera in fine sur le choix du lauréat, après avis du jury.

➤ **Le calendrier prévisionnel**

Les principaux jalons de cette opération sont les suivants :

- second trimestre 2021 : lancement de la consultation sur la base d'une note d'intention et engagement de la concertation qui aura vocation à alimenter le dialogue compétitif.
- été 2021 : jury en vue de la sélection des quatre équipes et remise du cahier des charges définitif qui aura été préalablement travaillé avec l'Etat et le diocèse.
- décembre 2021 : premier tour de la phase « dialogue » du dialogue compétitif, sur la base des premières esquisses des 4 équipes
- avril 2022 : deuxième tour de la phase « dialogue » du dialogue compétitif au vu des esquisses intermédiaires.
- été 2022 : jury préalable à la sélection du « lauréat » par la CAO
- 2023-2024 : études de conception, dépôt des autorisations administratives.
- fin 2024 : post-JOP, engagement des travaux.

➤ **L'association des citoyens**

Une opération sur ce site emblématique ne saurait être conduite sans engager une concertation ambitieuse, à l'échelle locale, parisienne et nationale.

À ce titre, la participation des citoyens peut être pensée à plusieurs niveaux :

- Une commission citoyenne : participation d'un groupe de citoyens à l'analyse des projets des 4 candidats, tout au long du dialogue, tel que décrit précédemment. Il interviendra de manière anonymisée aux étapes clés de réflexion des équipes pour nourrir le travail des candidats d'une expertise d'usage.
- Une concertation ambitieuse : conçue sous forme de cycles, sur une durée de 6 mois entre mai et octobre 2021, elle a pour objet d'associer un large public autour du projet (acteurs du site - riverains et commerçants, parisiens, grand-parisiens, franciliens, visiteurs). Elle permettra de nourrir la consultation et la réflexion des 4 équipes de maîtrise d'œuvre tout au long du dialogue compétitif. Le bilan de cette concertation sera versé au cahier des charges final remis aux concepteurs à l'issue du dernier tour de dialogue.
- Activation du site et médiation culturelle : un travail est actuellement mené par la Ville pour proposer, dès l'été 2021, une activation du parvis, sous la forme d'une programmation de manifestations et d'évènements (culturels, sportifs, artisanaux), afin que ce site redevienne un lieu de destination des Parisiens et appelle localement à l'implication du public, et des commerçants. Pensé en collaboration avec les différentes parties prenantes, ce programme d'activation a en outre l'ambition d'inspirer les candidats par la création de nouveaux usages. En proposant des règles communes concernant les installations (frugalité, qualité des matériaux, place occupée sur le parvis, tarifs, etc.), la Ville conserve la maîtrise de la qualité de cette programmation et permet, via des appels à projets, à des porteurs privés d'intervenir temporairement sur le parvis ou dans le parking.

➤ **Financement et partenariat**

Cette opération sera financée par le fléchage de la contribution de la Ville à la restauration du site Notre-Dame, comme suite à l'incendie, à hauteur de 50 M€.

Le projet bénéficie en outre d'un partenariat avec le « Chantier Scientifique », organisation issue d'une association entre le CNRS et le Ministère de la Culture. Cette initiative portée par le monde de la recherche accompagne la restauration de la cathédrale, mais surtout produit et renouvelle les connaissances de l'édifice, son histoire et son environnement. Une collaboration du chantier scientifique au projet de réaménagement des abords a déjà été initiée au cours de la phase programmation. Le groupe « émotions / mobilisations » du chantier scientifique a participé à compléter les études urbaine, sémiotique et historique réalisées sur le site par l'exploitation d'un questionnaire visant à recueillir les souvenirs des visiteurs et des parisiens, pour mieux connaître leurs attentes. Ce partenariat est voué à se prolonger tout au long de la concertation publique de l'opération des abords dans l'optique d'un enrichissement mutuel des deux démarches .

Enfin, la société Autodesk, éditeur de logiciel de conception, a proposé d'accompagner la Ville de Paris en réalisant des relevés topographiques très précis, en 3D, sur l'ensemble du périmètre du projet (4 ha), ainsi que dans les sous-sols du parvis (parking). Ces données seront intégrées par Autodesk dans modèle 3D qui sera remis à chaque équipe candidate du dialogue. Elles permettront à chaque candidat de concevoir son projet en BIM et de le mettre

en valeur, en proposant une visualisation 3D immersive pour le rendu final. La Ville de Paris voit dans ce partenariat l'opportunité de travailler grâce à un modèle 3D précis de la zone du projet, fourni par Autodesk, et d'être accompagné techniquement sur les échanges de données. En contrepartie, la Ville de Paris autorise Autodesk à communiquer sur le projet, dans les conditions et selon les modalités décrites dans la convention de partenariat jointe en annexe.

➤ **Communications au Conseil de Paris**

Afin d'assurer un suivi régulier de cette opération, un bilan annuel sera présenté au Conseil de Paris, pour présenter l'avancement de l'opération. Il comportera notamment les éléments suivants :

- le point sur le calendrier mis à jour,
- une présentation du déroulement de l'opération,
- un état financier actualisé de l'opération.

Cette présentation annuelle vous permettra de suivre régulièrement l'avancement de cette opération importante pour notre collectivité.

J'ai donc l'honneur de demander à votre Assemblée:

- d'approuver la réalisation de cette opération de réaménagement des abords de la Cathédrale Notre-Dame (Paris Centre) ;
- d'autoriser la Ville de Paris à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation de l'opération de réaménagement des abords de la Cathédrale Notre-Dame (Paris Centre) ;
- d'autoriser la Ville de Paris à signer toute convention ou contrat avec des tiers sur des sujets fonciers, mitoyens, ou techniques, nécessaire à la réalisation de l'opération ;
- d'autoriser la Ville de Paris à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la notification, l'exécution et le règlement des marchés de maîtrise d'œuvre et de prestations intellectuelles connexes (assistant à maîtrise d'ouvrage, bureau de contrôle coordonnateur de sécurité...), de travaux, fournitures et concourant à l'exécution de l'opération susvisée;
- d'imputer la dépense correspondant sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2021 et suivants, sous réserve de la décision de financement.
- d'approuver le principe et autoriser la signature de la convention de partenariat avec la société Autodesk ;

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2021 SG 20 – Projet d'aménagement des abords de la Cathédrale Notre-Dame- de-Paris (4^{ème} arrondissement) : Approbation de la réalisation de l'opération : périmètre, ambitions, organisation du dialogue compétitif de maîtrise d'œuvre, gouvernance, calendrier, modalités financières et partenariat.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriale (CGCT) et notamment les articles L.2511-1 et suivants;

Vu le projet de délibération en date du par lequel Madame la Maire de Paris demande l'avis du Conseil de Paris sur la réalisation du projet d'aménagement des abords de Notre-Dame

Vu l'avis du conseil d'arrondissement de Paris Centre en date du ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel Grégoire, au nom de la 5^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : La réalisation de l'opération de réaménagement des abords de la Cathédrale Notre-Dame (4^{ème} arrondissement) est approuvée.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation de l'opération de réaménagement des abords de la Cathédrale Notre-Dame (4^{ème} arrondissement) .

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer toute convention ou contrat avec des tiers sur des sujets fonciers, mitoyens, ou techniques, nécessaire à la réalisation de l'opération .

Article 4 : Madame la Maire de Paris est autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la notification, l'exécution et le règlement des marchés de maîtrise d'œuvre et de prestations intellectuelles connexes (Assistant à maîtrise d'ouvrage, bureau de contrôle coordonnateur de sécurité...), de travaux, fournitures et concourant à l'exécution de l'opération susvisée ;

Article 5 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2021 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

Article 6 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de partenariat avec la société Autodesk.